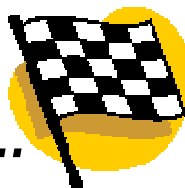


Année 2012 - N° 59

Mars 2012

Presque....



SOMMAIRE

• Page 1 :

Edito.

• Page 2 :

Tract « *Je suis syndiqué-e à la CGT et la retraite approche* »

• Pages 3-4 :

Réforme des obligations comptables.

• Pages 5-6 :

Tract syndicalisation

• Page 7 :

Plan de formation 2012

• Page 8 :

Bulletin d'inscription

Fin janvier, nous étions 69.209 adhérents recensés pour l'année 2010. Il manque 791 syndiqués pour atteindre notre objectif de 70.000. Il est rageant de constater qu'il manque un « chouya » pour passer ce cap pour l'année 2010. Parce que l'exercice est quasiment clos, nous ne pourrons probablement pas le faire...

A regarder le nombre de syndicats n'ayant pas réglé de FNI ou de cotisations, nous avons, en théorie, passé les 70.000 syndiqués... Par conséquent, des dispositions doivent être prises pour faire mieux en 2011.

Depuis un certain nombre d'années, de nombreuses adhésions sont enregistrées. A partir du « Cogitiel », sont dénombrés : 5.621 en 2010, 5.345 en 2011 et déjà 975 en 2012.

Cependant, l'enracinement de notre progression est inégal en fonction des établissements, des départements. Compte tenu des luttes dans notre secteur et de notre influence syndicale qui grandit dans les scrutins, tant publics que privés, nous sommes convaincus que nous sommes en-dessous de nos réelles capacités.

Le renforcement de la CGT devrait être intimement lié au développement de l'activité revendicative et devenir une préoccupation constante, collective, de chaque syndicat, chaque USD... Nous nous devons d'inciter à faire encore plus pour gagner l'engagement de toutes et tous en la matière.

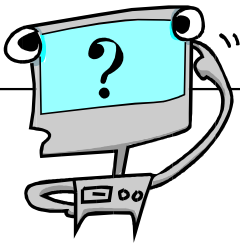
La continuité syndicale pour nos futurs retraité-es devrait être une évidence ! Comment en débattons-nous avec nos syndiqué-es ? Des objectifs de « syndicalisation », de création de nouvelles bases, sont-ils notamment après les dernières élections professionnelles ?

Créer les conditions d'une syndicalisation pour le plus grand nombre est à notre portée si notre organisation veut être la force qui pèsera sur les choix. **C'est, tous ensemble, que nous y parviendrons...**



Je suis syndiqué-e à *la cgt* et *la retraite* approche

**Pourquoi
faut-il
que je reste
syndiqué-e-
en tant que
retraité-e- ?**



C'est simple :

Comme tous les retraité-es, je suis parmi les premi-eres touché-es par la dégradation de ma situation :

- ◆ mes pensions, ma retraite subissent, chaque mois, une diminution qui ampute fortement mon pouvoir d'achat,
- ◆ l'accès à la santé m'est de plus en plus difficile, avec entre autre la forte augmentation du coût de ma mutuelle, la diminution des remboursements des soins, la suppression dans le département des lits médicalisés et le non remplacement des médecins spécialistes, voire même des généralistes,
- ◆ la suppression des services et équipements publics qui m'oblige à des déplacements plus longs (poste, école, commerces, etc...)



*Je suis à la **CGT**, j'y reste !*

Si je n'y suis plus, j'y reviens !

*Et si je ne suis pas encore à la **CGT**, j'y viens !*

Dans la pratique, tout ce qui fait ma vie quotidienne est attaqué

Alors que légitimement, j'aspire à profiter de ma retraite pour m'adonner à mes loisirs, me cultiver, pratiquer tel ou tel sport de mon choix, être au plus près de ma famille, la dégradation de ma situation va sérieusement entraver ou rendre plus difficile mes légitimes projets.

Ainsi, quitter son entreprise n'efface pour aucun des futur-es retraité-es, les difficultés à vivre dignement sa retraite. D'où, la nécessité de continuer à défendre les revendications avec tous les retraité-es et salarié-es syndiqué-es.

Pendant ma vie active, avec mes collègues, j'ai défendu le respect et l'amélioration des droits collectifs et sociaux, issus des luttes de nos aînés.

Je n'ai aucune raison d'abandonner ce combat.

Je peux même convaincre d'autres camarades de nous rejoindre avant de prendre leur retraite.



La CGT a besoin de toutes ses forces et doit se renforcer.

L'avenir de nous tous, nos collègues, nos enfants et petits enfants dépend de notre force solidaire. Chacun-e de nous assume sa responsabilité. On ne peut déclarer forfait, car en n'agissant pas, on affaiblit la lutte au risque de tout perdre.



Oui, je me syndique

Bulletin de syndicalisation

NOM :Prénom :

Age :

Adresse :

Code Postal : Ville

Syndicat :

Bulletin à remettre à : Votre syndicat CGT ou à

Fédération CGT Santé et Action Sociale
Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex



2012 : Dernière phase pour les comptes des syndicats



Depuis le 1^{er} Janvier 2009, tous les syndicats ayant un statut déposé doivent tenir un livre de comptes, c'est-à-dire qu'ils doivent inscrire toutes les entrées et les sorties d'argent. C'est de la responsabilité de la direction du syndicat.

Les comptes de l'exercice 2012 (soit entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre) devront être rendus publics en étant publiés sur un site Internet, en page accessible à tous les **visiteurs**. Cette publication devra se faire au cours du 1^{er} semestre 2013.

Cette obligation légale découle de la Loi du 20 Août 2008 portant sur la représentativité des syndicats.



ATTENTION : l'absence de publication peut entraîner la perte de reconnaissance de la représentativité. Il est donc important de ne pas prendre de retard.

Quels sont les syndicats concernés ?

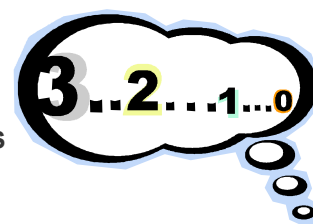
- ◆ Tous les syndicats ayant déposé des statuts depuis au moins 2 ans, quelle qu'en soit la taille.
- ◆ Pour les nouveaux syndicats, il n'y a pas d'obligation, mais la publication des comptes est fortement conseillée.



Quelles sont les obligations comptables des syndicats ?

1. La tenue des comptes ;
2. L'approbation des comptes par un organisme de direction ;
3. La publication des comptes.

Les obligations sont différentes selon le montant des sommes reçues par le syndicat.



Il existe 3 seuils :

1. Les syndicats percevant plus de **230.000 € par an** (part restant aux syndicats une fois les cotisations versées à CoGéTise) : ce seuil concerne peu de syndicats de notre champ, voire aucun. Dans ce cas, le recours à un Commissaire aux comptes est obligatoire (cet aspect n'est pas traité dans cet article).
2. Les syndicats dont les recettes sont comprises entre **2.000 € et 230.000 €** (après versements à CoGéTise). Ils doivent faire apparaître, en fin d'exercice, leurs créances et leurs dettes. Toutefois, un tableau de comptabilité simplifiée sera toutefois à leur disposition. Ils sont concernés par le logiciel de comptabilité construit par la Confédération.

3. Les syndicats percevant moins de **2.000 € de recettes** (après versements à CoGéTise). La publication du livre de comptes suffit, à la condition que les coordonnées personnelles des syndiqués n'apparaissent pas. Ils peuvent aussi s'inspirer de la méthode pour les plus de 2.000 €.



Recommandations :

Les syndicats ne devront pas publier plus que la Loi ne les y oblige. Avant toute publication, ils devront vérifier auprès de leur UD ou de la Fédération ce qu'ils comptent faire.

Bien entendu, cette vérification, bien entendu, est valable essentiellement pour la première fois.

Les formations des responsables à la politique financière, dispensées dans les UD, tiennent compte de cette évolution de la législation.

Lorsque le logiciel comptable, pour les syndicats, sera ouvert aux syndicats, un article complémentaire sera publié. Il illustrera la marche à suivre pour la publication des comptes.

Cas particuliers :

Les sections syndicales :

Par définition, une section syndicale ne peut gérer des comptes car elle n'a pas de statuts déposés. Son fonctionnement est à intégrer dans les comptes du syndicat auquel elle est rattachée.

Les syndiqués dit « isolés », gérés par les USD :

Les Unions Syndicales Départementales sont des coordinations de syndicats. Par conséquent, elles n'ont pas à gérer de cotisations de syndiqués sur leurs comptes. Il est nécessaire de regarder, au cas par cas, la situation de ces organisations, mais, ce n'est pas l'objet de cet article.

L'outil du trésorier :

La Confédération a développé un logiciel de comptabilité simplifiée au service des trésoriers et responsables à la politique financière des syndicats.

Les échanges avec les UD et les FD ont montré qu'il restait quelques améliorations à apporter.

Dès que ce logiciel sera prêt, il sera mis à la disposition des syndicats gratuitement. Il sera amené à évoluer, au fur et à mesure que les normes fiscales et bancaires annoncées seront mises en place (nouveaux types de fichiers interbancaires, par exemple).



ATTENTION !

Dès à présent, il convient de profiter de vos congrès de syndicats ou AG de syndiqués pour actualiser et modifier vos statuts de syndicats afin qu'apparaissent 2 notions importantes concernant ces nouvelles obligations comptables :

- 1.** La date ou la période à laquelle sont arrêtés les comptes du syndicat et par qui (la Fédération préconise que ce soit le Bureau qui arrête les comptes et que la CE les approuve) ;
- 2.** Qui approuvent les comptes du syndicat avant la publication ?

Un modèle actualisé de statuts de syndicats sera bientôt disponible sur le site Internet de la Fédération.

Après votre vote

Et si, vous

Adhériez



A l'occasion des élections au Comité Technique d'Etablissement, dans la Fonction Publique Hospitalière, vous avez été 165.728 à donner votre voix à la CGT, la confortant ainsi et largement, comme PREMIERE organisation syndicale. Vous votez aussi régulièrement CGT lors des renouvellements de Comité d'Entreprise ou de Délégué-es du Personnel. Nous vous remercions de cette confiance. Pour autant, la CGT a besoin de franchir, encore, un nouveau cap,

ENSEMBLE !



Notre syndicat a pour vocation de défendre vos intérêts de salarié-es. Ces intérêts sont différents de ceux de nos employeurs, qu'ils soient publics ou privés... Dans cette perspective, pour gagner en efficacité, faire avancer nos revendications, nous ne nous interdisons rien : les luttes et actions, la proposition, la négociation...

Dans ses statuts, la CGT se veut indépendante du monde politique. Néanmoins, les syndicats représentant les salarié-es dans la société détiennent un rôle d'acteur social. A ce titre, nous avons des exigences à faire valoir dans des domaines aussi vastes que l'organisation du système sanitaire et social et son égalité d'accès, le droit à la protection sociale, nos garanties collectives (Conventions Collectives et statut), nos salaires, nos conditions de travail....

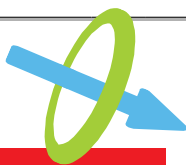
Notre champ d'intervention est large, et si nous voulons faire changer les choses, il nous faut encore gagner en efficacité !

N'oublions jamais que notre seule FORCE, c'est le NOMBRE !



Pourquoi me syndiquer, alors que nos employeurs décident de tout dans l'entreprise ?

Trouverai-je ma place dans le Syndicat CGT de mon établissement ?



Je me syndique pour être libre d'agir, pour gagner :

- ◆ parce que je pense que rien n'est inéluctable et que mon employeur ne doit pas décider de tout dans l'entreprise.
- ◆ parce que je pense que les injustices vécues dans la société méritent de s'organiser pour les combattre.
- ◆ parce qu'en prolongeant mon vote CGT, je donne encore plus de la force à la CGT.
- ◆ parce qu'à la CGT, chacun-e compte pour un-e et que le point de vue de chacun-e est écouté.
- ◆ parce que j'apporte quelque chose au collectif.
- ◆ parce que le syndicat joue un rôle d'acteur social dans la société et dans l'entreprise. C'est un contre-pouvoir indispensable.

Si vous partagez ces quelques réflexions, discutons-en ensemble



Si je me syndique, à quoi aurai-je droit ?

Se syndiquer à la CGT, c'est se donner la liberté d'agir. Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits, notre Statut, en nous appuyant sur le Code du Travail, les Conventions Collectives, etc...



En outre, chaque syndiqué-e a le droit :

- ◆ à des informations particulières (presse, tracts, infos juridiques, assistance...),
- ◆ à la formation syndicale,
- ◆ et de donner son avis et le faire valoir sur l'organisation et la vie démocratique de son syndicat ainsi que sur toutes les structures de la CGT.

Etre syndiqué-e, c'est apporter sa connaissance, sa vision,... à la collectivité, prendre la place que l'on a envie de prendre, avec le degré d'investissement que l'on souhaite. Tous les salarié-es doivent trouver leur place dans le syndicat.

Si je me syndique, où va l'argent de ma cotisation syndicale ?



Se syndiquer, c'est se donner les moyens de l'action collective. Par conséquent, la cotisation sert pour l'expression de l'organisation syndicale (tracts, affiches, organisations de réunions, campagnes électorales etc...) et à son fonctionnement.

Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations (Confédération, fédérations, Unions départementales, Unions locales, Syndicats).

La cotisation s'élève à 1 % du salaire net. Si l'on est imposable, elle est déductible des impôts à hauteur de 66%.

A retourner à votre syndicat d'établissement ou à la

Fédération CGT Santé et Action Sociale

263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex

JE SOUHAITE :

- Prendre contact
- Me syndiquer



Nom :

Adresse :

Etablissement :

Mail :

Téléphone :



DATES DU STAGE	DÉNOMINATION DES STAGES	PUBLIC VISÉ	PRÉ-REQUIS	LIEUX
16 au 20 avril	Connaissance et enjeux du champ fédéral	CEF	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
18 au 22 juin	Originaires d'Outre-Mer inter-Fonction Publique	Camarades originaires d'Outre-mer de la Fonction Publique Hospitalière	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
27 au 31 août	Formateurs	Dirigeants nationaux (membres CE) en vue d'organiser des formations décentralisées dans les régions ou USD	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
17 au 19 septembre	N.A.O. et stratégies revendicatives	Négociateurs nationaux, CEF, CE d'UF	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
1er au 5 octobre	Originaires d'Outre-Mer inter Fonction-Publique	Camarades originaires d'Outre-Mer de la Fonction Publique Hospitalière	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
10 au 12 octobre	Organisation Qualité de Vie Syndicale	Responsable à l'Orga dans les USD et les syndicats des secteurs public/privé (+50 adhérents)	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
7 au 9 novembre	Enjeux et mutation du secteur social et médicosocial - Analyse et propositions CGT.	SG d'USD et responsables aux Commissions Départementales Action Sociale	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
12 au 14 novembre	Cogitiel	SG d'USD, responsables des coordinations régionales, CEF, CE d'UF	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
19 au 23 novembre	SG de syndicats	Nouveaux SG de syndicats dans les gros établissements publics et privés	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
21 au 23 novembre	Organisation Qualité de Vie Syndicale	Responsable à l'orga dans les USD et les syndicats des secteurs public et privé	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
26 au 28 novembre	Formation professionnelle	Camarades ayant des responsabilités à l'ANFH et dans les OPCA	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
4 au 6 décembre	Communication	Camarades en charge des questions de Communication dans les syndicats, départements, unions fédérales...	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
10 au 12 décembre	NAO et stratégies revendicative	Négociateurs nationaux, CEF, CE d'UF	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle
17 au 21 décembre	Connaissance et enjeux du champ fédéral	SG d'USD, responsables des Coordinations régionales, CEF, CE d'UF	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle

**FICHE
DE
CANDIDATURE**

**STAGES
2012**



Fiche à retourner, par
courrier uniquement, avec le
chèque de réservation de
100 euros à :

Fédération CGT Santé - Formation
Syndicale - 263 rue de Paris -
Case 538 - 93515 Montreuil Cedex



POUR LE STAGE INTITULE : _____

Qui se tiendra du _____ au _____ 2012
à (lieu) _____

Région, USD, UD, Syndicat, Fédération, Union Fédérale de : _____

Nom du/de la secrétaire général(e) ou responsable ayant inscrit le/la stagiaire : _____

Joint un chèque de réservation de 100 euros _____

Pour la candidature suivante : 1 personne par syndicat (voire départe-
ment, le cas échéant)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Sexe : F H Date de naissance : /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/

Profession : _____ Responsabilités syndicales : _____

Nom et adresse de l'établissement employeur : _____

Il relève de : Public Privé Action Sociale Publique Action Sociale Privée

Si du Privé, quelle est la convention collective : _____

C'est un établissement de : - de 300 salariés + de 300 salariés

Réservation hébergement et repas durant le stage:

Arrivée la veille (**Obligatoire pour Courcelle, après 17 h, sauf IDF**) : OUI NON

Partie à renseigner uniquement pour les stages ayant lieu à Courcelle

Avant 20 H 30

Après 20 H 30

(repas chaud)

(repas froid)

Je veux être hébergé(e) sur la durée du stage : OUI NON

Formations syndicales effectuées

Formations syndicales déjà acquises : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Si stages spécialisés, précisez lesquels : _____

Cachet de l'organisation et signature de la personne ayant inscrit le/la stagiaire : _____

Tél. de l'organisation : _____ E-mail : _____

*** Seules les inscriptions accompagnées du chèque de réservation (NON REM-
BOURSE sauf cas particulier) seront prises en compte, mais rien n'est à régler
pour les stages NAO, CHSCT, CGOS et ANFH**

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous adresser un mail :

laformationsyndicale@sante.cgt.fr